



Les demandes de permis de visite ne concernent que les personnes détenues dont le statut pénal est « **condamné** »

1. Comment accéder à mon espace personnel

Connectez-vous sur le site du portail :

www.penitentiaire.justice.fr

1a

Cliquez sur le bouton d'authentification « **FranceConnect** ».



1b

Sélectionnez l'un des partenaires de « **FranceConnect** » et entrez vos identifiants de connexion pour l'un d'entre eux.

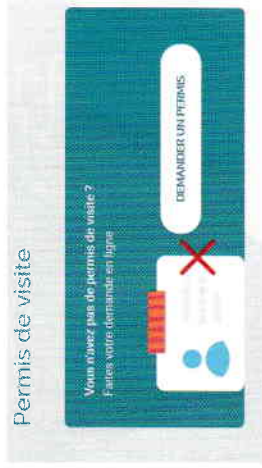


2. Comment faire sa demande de permis de visite ?

Deux services sont accessibles depuis le portail grand public, la demande de permis de visite et la prise de rendez-vous parloir.

Pour faire votre demande de permis de visite cliquez sur « **Demander un permis** ».

2a



Une liste reprenant l'ensemble des documents que vous devez avoir en votre possession vous est présentée.

2b

Demande de permis de visite

Pour votre demande de permis de visite, vous allez avoir besoin des pièces justificatives suivantes :

- ✓ Justificatif de lien de parenté (Copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance, extrait de jugement de PACS, certificat de mariage, etc.)
- ✓ Photo d'identité
- ✓ Photo de lieu à visiter (appartement, salle d'attente, ou bâtiment de visite)
- ✓ Pièce d'identité (Carte nationale d'identité, Permis, Carte d'identité étrangère, Carte de résident, Carte de séjour, Carte de séjour temporaire, Titre militaire, Permis de conduire)
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (permis de séjour, permis de travail, permis de séjour)
- ✓ Justificatif pour une personne mineure (Document d'accompagnement, Autorisation parentale)

J'ai compris

Munissez-vous de chaque document de manière dématérialisée afin de pouvoir les intégrer dans la suite du processus. Puis cliquez sur « **J'ai compris** ».

2c

Renseignez les informations de la personne détenue à qui vous souhaitez rendre visite, puis cliquez sur « **Suivant** ».

Demande de permis de visite

Qui est la personne détenue ?

Nom :

Prénom :

Nom :

Établissement pénitentiaire
(N° de détention et adresse postale)

Suivant

Indiquez si la demande de permis est pour vous ou un tiers afin de passer à l'étape suivante.

2d

Demande de permis de visite

Le permis de visite est-il pour vous ?

Oui

Non

Cliquez sur la flèche et précisez votre relation avec la personne détenue.

2e

Quel est votre lien avec la personne détenue ?

Avant vous un lien de parenté ?

Oui

Non

Revenir à la recherche

Ajoutez votre photo d'identité en cliquant sur le « + ». Une fois enregistrée, cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la prochaine étape.

2f

Demande de permis de visite

Photo d'identité

Appuyez sur la photo pour la télécharger. Cliquez sur « + » pour ajouter une nouvelle photo. Cliquez sur « Suivant » pour passer à l'étape suivante.

Appuyez sur la photo pour la télécharger. Cliquez sur « + » pour ajouter une nouvelle photo. Cliquez sur « Suivant » pour passer à l'étape suivante.

Suivant

La photo d'identité doit être récente et de bonne qualité. L'établissement pénitentiaire peut vous demander une nouvelle photo si cette dernière ne convient pas.



Cliquez sur la flèche pour sélectionner la pièce d'identité que vous souhaitez ajouter. Cliquez ensuite sur le « + » pour l'enregistrer, enfin cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la prochaine étape.

2g

Demande de permis de visite

Ajouter une pièce d'identité
Quelle pièce souhaitez-vous ajouter ?
Informations sur pièce d'identité

Autorité de référence
N° de la pièce

Ajouter une pièce jointe
Informations sur pièces jointes

PIÈCE JOINTES
N° de la pièce

SUIVANT

Cliquez sur le « + » pour joindre votre justificatif de domicile puis cliquez sur « **Suivant** » pour passer à la dernière étape.

2h

Demande de permis de visite

Justificatif de domicile
Ajouter une pièce jointe
Informations sur pièces jointes

PIÈCE JOINTES
N° de la pièce

SUIVANT

Vous pouvez intégrer un commentaire facultatif si vous souhaitez communiquer une information supplémentaire au chef de l'établissement.

2i

Demande de permis de visite

Ajouter un commentaire
Ajouter un commentaire
Ajouter un commentaire

Avez-vous des informations complémentaires à transmettre ? (facultatif)
Votre commentaire

TRANSFÉRER MA DEMANDE

3. Confirmation de l'envoi de votre demande de permis de visite

La demande de permis de visite est alors transmise à l'établissement pénitentiaire. Une confirmation automatique de la transmission de votre demande vous est envoyée à l'adresse mail qui est enregistrée sur votre compte personnel.

3a

Demande de permis de visite

Ajouter un commentaire
Ajouter un commentaire
Ajouter un commentaire

Avez-vous des informations complémentaires à transmettre ? (facultatif)
Votre commentaire

TRANSFÉRER MA DEMANDE

Retrouvez le statut de vos demandes de permis de visite en cliquant sur l'onglet « **Permis** » dans le menu principal puis sélectionnez « **Demande de permis** ».

3b

ACCUEIL PARLOIRIS PERMIS FAQ TUTORIELS

Accueil Parloirs Permis FAQ Tutoriels

Statut de la demande
Statut de la demande
Statut de la demande

Menu
Menu

Statut de la demande
Statut de la demande
Statut de la demande

Permis de visite
Permis de visite

Statut de la demande
Statut de la demande

Statut de la demande
Statut de la demande

Statut de la demande
Statut de la demande

Statut de la demande
Statut de la demande

Statut de la demande
Statut de la demande

Si vous rencontrez des problèmes sur le portail :

Cliquez sur le bouton « **Contact** » en bas de page du site www.penitentiaire.justice.fr

Ou des problèmes pour vous connecter :

support.usagers@franceconnect.gouv.fr

La demande de permis de visite se dématérialise

N'envoyez plus vos documents personnels version papier, transférez les directement à la direction de l'établissement depuis le site www.penitentiaire.justice.fr et suivez ainsi l'avancée de votre demande.

Portail des Services de l'Administration Pénitentiaire pour les personnes détenues

